



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

installations sportives

Question écrite n° 46508

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur le rapport d'information n° 86 de messieurs les sénateurs Todeschini et Bailly, publié le 17 octobre 2013. À l'heure où une forte contrainte pèse sur la dépense publique, au niveau de l'État comme au niveau local, la question du financement public des grands stades et des grandes salles se pose. Au titre des propositions à destination des collectivités territoriales, le rapport suggère notamment de proportionner la taille des infrastructures sportives aux besoins réels de long terme du club utilisateur. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette suggestion.

Texte de la réponse

Le rapport d'information n° 86 de messieurs les sénateurs Jean-Marc Todeschini et Dominique Bailly sur le financement public des grandes infrastructures sportives propose que la taille des infrastructures sportives réalisées par les collectivités territoriales soit en proportion avec les besoins réels de long terme du club utilisateur. Le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ne peut qu'être favorable à un juste dimensionnement des équipements sportifs eu égard à leur perspective d'usage. Il appartient au maître d'ouvrage d'un équipement public de définir le programme et d'en arrêter l'enveloppe financière et les modalités de financement. Pour la préparation de sa décision, ce dernier a tout intérêt à consulter les futurs utilisateurs pour optimiser leurs attentes, et ainsi éviter toute mauvaise surprise lors de l'exploitation. En particulier, les risques financiers liés aux conséquences de revers de fortune en matière de résultats sportifs doivent être anticipés autant que faire se peut. Une concertation élargie au niveau des acteurs de la région est également de nature à rationaliser l'implantation et le dimensionnement des grands équipements sportifs afin d'éviter une offre inadaptée au territoire. L'élaboration de schémas territoriaux de développement du sport en région à partir de 2014, souhaitée par le ministère chargé des sports, y contribuera utilement.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46508

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13098

Réponse publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2472